Nations Unies $TD_{B/EX(60)/1}$



Distr. générale 1^{er} octobre 2014 Français

Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixantième réunion directive

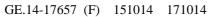
Genève, 10-12 décembre 2014 Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

- 1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
- 2. Rapport 2014 sur les pays les moins avancés: croissance et transformation structurelle Un programme de développement pour l'après-2015.
- 3. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-neuvième session.
- 4. Questions diverses.
- Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixantième réunion directive.







II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus.

Documentation:

TD/B/EX(60)/1 Ordre du jour provisoire annoté

Point 2

Rapport 2014 sur les pays les moins avancés: croissance et transformation structurelle – Un programme de développement pour l'après-2015

2. Le Rapport 2014 sur les pays les moins avancés: croissance et transformation structurelle – Un programme de développement pour l'après-2015 sera présenté au Conseil du commerce et du développement. Cette année, le rapport analyse le «paradoxe des pays les moins avancés», à savoir la coexistence d'une forte croissance économique depuis 2000 et d'une lente diminution de la pauvreté et de timides progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les auteurs du rapport concluent que cette situation tient au fait que les pays en question n'ont pas réussi à accélérer la transformation structurelle de leur économie pour en faire une économie moderne, caractérisée par des activités et secteurs à plus forte valeur ajoutée, un plus grand nombre d'activités à forte intensité de connaissances, une productivité du travail plus élevée et de meilleurs emplois. Dans l'après-2015, pour que la transformation structurelle puisse stimuler la croissance, les pays les moins avancés devront concentrer leurs efforts sur trois domaines clefs: la mobilisation de ressources, pour financer des investissements productifs; la mise en œuvre d'une politique industrielle visant à mettre à niveau et à diversifier la structure économique; et l'application d'une politique macroéconomique favorable. Pour réaliser les objectifs de développement durable, ces pays devront également bénéficier d'efforts concertés de la part de la communauté internationale.

Documentation:

UNCTAD/LDC/2014 et Aperçu général

Rapport 2014 sur les pays les moins avancés: croissance et transformation structurelle – Un programme de développement pour l'après-2015

Point 3

Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-neuvième session

3. Le Conseil sera saisi, pour examen, du rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-neuvième session, qui se tiendra du 1^{er} au 5 décembre 2014.

Documentation:

TD/B/WP/267

Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-neuvième session

2 GE.14-17657

Point 4 Questions diverses

Point 5 Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixantième réunion directive

GE.14-17657 3